CITADIA

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

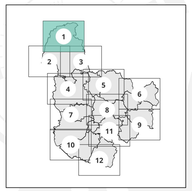
PLUi
Plan local d'urbanisme intercommunal
steuliadenn lec'hel ar c'hêrvezel

Département du Finistère (29)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.9 Risques

Plan n° 1



Version pour approbation en conseil communautaire en date du 09 février 2023

Échelle 1 : 10 000

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 02-2021

Planche N° 1 / 12

- Mouvements de terrain localisés
- Risque d'éboulement - Parcelle remblayée
- Risque technologique
- Retrait - gonflement des sols argileux - Aléa faible
- Atlas des zones inondables
- Zones d'Expansion des Crues Probables
- Secteurs d'information sur les sols

Zone basse littorale exposée au risque de submersion marine :

- zone d'aléa 'moyen'
- zone d'aléa 'fort'
- zone d'aléa 'lié au changement climatique'
- Servitude I1 - Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimique et de certaines canalisations de distribution de gaz (*)

Servitude PM1 - Risques naturels prévisibles : PPR Inondation de Quimperlé / Tréméven

- Zone blanche
- Zone bleue
- Zone orange
- Zone rouge
- Zone rouge industrielle

Cadastre

- Parcelle
- Bâti dur
- Bâti léger
- Commune

* I1 : Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du[des] transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer, auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), conformément aux dispositions du code de l'environnement.